

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 05 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le treize septembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Révision tarifs cimetièrre - Année 2020
- 2 - Rentrée scolaire
- 3 - Création de voies dans le cadre de l'opération Mayenne Fibre
- 4 - Devis porte sectionnelle atelier
- 5 - Inauguration panneau pédagogique en collaboration avec MNE et LPO
- 6 - Plateau repas
- 7 - Déclassement terrain
- 8 - Congrès des maires

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaiènt présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Christophe LIVET, Mme Annick COLIN

Etaiènt absents excusés : Mme Maryline GENIER (a donné procuration à Mme Sylvie GUIARD), M. François BERSON (a donné procuration à Mme Sylvie GUIARD), M. Rudy OSMONT

Etaiènt absente non excusée : Mme Sabrina GAREL,

Secrétaire de séance : M. Philippe PLU

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 04 juillet 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1 - RÉVISION TARIFS CIMETIERE - ANNÉE 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal pour l'année 2020 comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2020, le prix pour une concession de caverne de 1m² est de 71.50 € pour 30 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2020, le prix pour une concession traditionnelle de 2m² est de 126.50€ pour 30 ans

De plus, un des conseillers a soulevé de revoir le dossier sur la peinture dorée sur les lettres du monument aux morts

2 - RENTRÉE SCOLAIRE

Aucune difficulté particulière rencontrée lors de la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2019.

Le nombre d'élèves n'a pas évolué. Il est au nombre de 74 élèves répartis de la façon suivante :

- 1 classe de PS-MS à 14 élèves avec Mme AMIRAULT
- 1 classe de GS-CP à 11 élèves avec Mme PESCHE
- 1 classe de CE1-CE2 à 29 élèves avec deux enseignants stagiaires
- 1 classe de CM1-CM2 à 20 élèves avec M. LABASQUE

Soit un total de 25 élèves à Maisoncelles et 49 au Bignon.

Pour information, l'agent titulaire à la cantine est en arrêt jusqu'à fin décembre. Mme Maryline LEPECQ effectue le remplacement.

3 - CRÉATION DE VOIES NOUVELLES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION MAYENNE FIBRE

Suite à la délibération prise lors du conseil du 01 février, le conseil municipal avait donné son accord pour effectuer la numérotation dans le bourg et dans la campagne dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Mayenne. Par la suite, cette numérotation a été transmise au cadastre. Cependant, des lieux-dits et des voies ne sont pas répertoriés dans leur base de données et donc pour cela, nous devons prendre une délibération pour la création de voies. Après délibération, les membres du conseil municipal prennent la décision de créer les voies suivantes :

- Le Grenier à Sel
- Le Château de la Lézière
- La Ferme de la Lézière
- La Ferme Bretonnière
- La Grande de la Cour
- Rue de la Douve
- La Hodardière Creek

Et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

4 - DEVIS PORTE SECTIONNELLE ATELIER

Monsieur le Maire propose, suite aux travaux de réhabilitation de l'atelier, qu'un devis soit demandé pour changer la porte de l'atelier. Ce devis a été demandé auprès de la société SOLABAIE de Château-Gontier dont le montant s'éleverait à 4 567.07€TTC. Par la même occasion, il a été demandé un devis pour réparer le rideau métallique de la salle polyvalente. Celui-ci s'éleverait à 432.00€TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent le devis pour la porte sectionnelle de l'atelier pour un montant de 4 567.07€TTC et la réparation de la porte métallique de la salle polyvalente pour un montant de 432.00€TTC. De même, ils autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5 - INAUGURATION PANNEAU PÉDAGOGIQUE EN COLLABORATION AVEC MNE ET LPO

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration du panneau pédagogique, effectué en collaboration avec Mayenne Nature Environnement, LPO et les enseignants du R.P.I., le vendredi 20 septembre à 18h à l'Espace Astronomie - LPO.

6 - PLATEAU REPAS

Suite à plusieurs demandes pour le portage de repas, il a été fait l'acquisition de 6 plateaux repas avec tout le nécessaire (bols, assiettes, couvercles,...). Le montant de cet achat s'élève à 1 012.32€TTC. Afin d'amortir cet achat, Monsieur le Maire propose qu'on révisé le prix de facturation du repas à un euro supérieur.. Il est actuellement à 6.32€.

Après discussion, les membres du conseil municipal acceptent cet achat pour le bien de ces concitoyens et valident le prix du repas à 7.32€ pour le portage de repas et reste à 6.32€ par adulte pour ceux mangeant au restaurant scolaire.

7 - DÉCLASSEMENT TERRAIN

Le terrain voisin du cimetière dans l'impasse du Closeau est une réserve foncière et n'est pas affecté à un usage public. Il faut donc le classer en domaine privé communal afin de pouvoir mettre ce terrain en vente.

Après délibération, le conseil municipal accepte le changement de destination de ce terrain, c'est-à-dire de le mettre en domaine privé communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour information, le géomètre interviendra dans la semaine 38 pour le bornage du terrain Consorts BRUNEAU. Il va également borner la parcelle section B n°39 (impasse des Poiriers) pour un projet de vente d'un particulier.

8 - CONGRES DES MAIRES

Trois membres du conseil municipal participeront au congrès des maires qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2019 à Paris.

QUESTINS DIVERSES

1 - Admission en non-valeur

Le comptable du trésor expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement d'un produit en rapport avec le budget communal. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ce produit dont le montant est de 0.30€ correspondant à une facture restauration scolaire pour l'année 2018.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette admission en non-valeur pour un montant de 0.30€.

2 - Demande de Maisoncelles Animations

L'Association Maisoncelles Animations a fait une demande, par courrier, d'aide financière pour que la municipalité participe à l'achat de la matière première pour la réfection du sol de l'ancien atelier. Il souhaiterait y faire une réfection en béton. La main d'œuvre serait assurée bénévolement par les membres de l'association. Le montant de la matière première s'élèverait à 1 182.21€TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte de participer à cet achat à hauteur de 1 182.21€TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3 - Vente de matériel

En mai 2013, la municipalité avait contribué à l'achat de matériel de cuisine pour le commerce à hauteur de 5 000.00€TTC. Une convention pour ce matériel fut en place à la suite de l'acquisition de cet achat. Aujourd'hui, le commerce n'étant pas repris, une demande de rachat de ce matériel nous a été demandée par M. et Mme HUDON. Après visite, M. et Mme HUDON seraient intéressés par l'acquisition de différents matériels.

Prochaines dates à retenir

- 11 octobre 2019 : Conseil Municipal à 20h00
- 07 novembre 2019 : Conseil Municipal à 20h00
- 13 décembre 2019 : Conseil Municipal à 20h30
- 24 janvier 2020 : Cérémonie des Vœux à 20h00
- 15 et 22 mars 2020 : Elections municipales 2020

Séance levée à 21h45

